



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 25 juin à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppli

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 06/2012 relatif à une demande de crédit de CHF 240'000.00 concernant la réfection du ruisseau « Farabosse »
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- ouï le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de réfection du ruisseau « Farabosse » ;
2. d'allouer le crédit de CHF 240'000.00 pour financer ces travaux ;
3. d'autoriser de financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune ;
4. d'autoriser l'amortissement de cette somme par la subvention cantonale et la part de la commune de Lavigny et pour les frais restants par la provision pour travaux futurs dans l'année des travaux ;
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre, en sa qualité de maître d'ouvrage, toutes les démarches nécessitées par ces travaux ;
6. d'exonérer les propriétaires bordiers de toutes charges liées à ces travaux

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 25 juin 2012.

Le Président

Jean-Marc Schlaeppli



La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz